

MAZARIN ET LES BIENS DE CE MONDE

Communication faite à l'Institut de France, Paris, le jeudi 12 décembre 2002

par Mme **Claude DULONG**, membre de l'Institut

Ma tâche est ingrate. J'ai à parler de l'enrichissement de Mazarin, de ce que ses contemporains appelaient son "avarice", alors que nous sommes ici dans un palais dû à sa libéralité. Il est vrai qu'il suffit de rappeler le fameux "Il faut quitter tout cela!" prononcé par le cardinal mourant devant les trésors de sa galerie, pour ne pas douter de son attachement aux biens de ce monde.

Mais ses collections ne constituaient qu'une partie de ses possessions et il reste à évaluer l'ensemble de sa fortune. L'évaluation n'est pas facile pour diverses raisons. D'abord il faut savoir de quoi l'on parle. La seule chose qu'on peut connaître à peu près pour n'importe quel personnage, c'est le capital successoral. Encore que, dans le cas qui nous occupe, la valeur de certains biens mobiliers, ceux qui faisaient l'objet de legs particuliers, nous soit inconnue. Nous en reparlerons.

Nous ne connaissons pas non plus la valeur de la bibliothèque à la mort du cardinal.

Celui-ci disait qu'on n'aurait pas pu en reconstituer une semblable au prix d'un million d'or, mais faisons la part de l'exagération latine et de l'indignation, car cette exclamation lui avait échappé après les pillages de la Fronde. Tout ce que j'ai pu trouver, par les comptes de Naudé, c'est que, de 1642 à 1647, Mazarin avait dépensé 87 362 livres pour sa bibliothèque. Il va de soi qu'il dut dépenser bien plus que cela après la Fronde pour réparer ses pertes et accroître son fonds.

Autre difficulté: les chiffres globaux qui ont été proposés par les historiens, particulièrement par Daniel Dessert - plus de 35 millions de livres ne correspondent ni

à celui donné à l'époque par le légataire universel - le duc Mazarin, époux d'Hortense Mancini et donc neveu par alliance du cardinal - ni à celui donné par les exécuteurs testamentaires. Le premier dit que l'inventaire après décès du cardinal se montait à 14 051 182 livres; les exécuteurs parlent de 11 320 704 livres de biens.

On peut se permettre de négliger le chiffre des exécuteurs, parmi lesquels se trouvait Colbert, alors intendant général de Son Eminence, qui se devait de veiller sur sa mémoire et qui avait une autre raison de minimiser les chiffres, à savoir la part qu'il avait lui-même joué dans l'enrichissement du cardinal.

Je proposerai avec prudence et après des calculs que je vous épargne, une somme légèrement inférieure à 30 millions de livres, toutes natures de biens confondues. C'est quand même un assez joli résultat. C'est le chiffre de la fortune des Condé à la fin du siècle et les Condé étaient premiers princes du sang.

Ce qui nous intéresse est de voir comment ce capital a pu être amassé. Par bonheur nous avons des sources, ce qui est rare pour ce genre d'études. S'agissant par exemple de Richelieu, le prédécesseur, on constate aisément que les revenus qu'on lui connaît n'auraient pu lui permettre de faire les dépenses qu'il fit; mais nous n'avons pas les moyens de prouver de quelles façons il comblait la différence. Pour Mazarin, au contraire, les malchances qu'il a subies dans sa carrière sont une chance pour l'historien par les traces qu'elles ont laissées.

Tout d'abord, pendant cette crise de quatre années qu'on appelle la Fronde, le Parlement rebelle intenta en 1649 un premier procès aux banquiers du cardinal, puis, en 1651, un second procès au cardinal lui-même. Il ne comparut pas, puisqu'il était alors en exil; mais le Parlement cita de nombreux témoins et se fit remettre vingt-deux registres du principal de ses banquiers, Thomas Cantarini. Or nous avons les procès-verbaux de ces deux procès, les extraits de comptes fournis par le banquier, et certains des commentaires qu'ils ont inspirés aux commissaires du Parlement.

De plus, pendant son exil, onze mois, Mazarin a bien dû écrire à ses agents et

collaborateurs de Paris pour qu'ils essaient de défendre ses intérêts, de percevoir au moins une partie de ses divers revenus et de récupérer ceux de ses biens mobiliers qui avaient été cachés, engagés ou dérobés. Grâce à cette correspondance, nous avons une mine de renseignements en provenance de Mazarin lui-même, qui y donne des détails qu'il n'aurait pas confiés au papier en d'autres circonstances.

Pour la période d'après la Fronde, il y a à Londres au British Museum, des registres du "conseil des affaires" que Mazarin avait formé dans cette deuxième partie de sa carrière pour défendre et gérer ses intérêts. C'est un document exceptionnel qui, non seulement relate toutes les délibérations de ce conseil pour les années qu'il couvre, 1654-1659, mais qui évoque aussi les années antérieures, puisqu'il restait encore à liquider certaines affaires d'avant la Fronde.

Enfin, il y eut la Chambre de justice de 1661-1665, au cours de laquelle Fouquet, principal accusé, pour se défendre, rejeta sur le cardinal la responsabilité des irrégularités qu'on lui reprochait d'avoir commises dans la gestion des finances depuis qu'il en était surintendant (1654) et, du même coup, révéla beaucoup de pratiques discutables, pour ne pas dire franchement illicites.

C'est sur ces pratiques, faute de temps, que nous allons nous attarder. Au reste il serait fastidieux et sans grand intérêt d'énumérer toutes les sources de revenus officiels de Mazarin - émoluments de ses diverses charges, revenus de ses bénéfices ecclésiastiques, gratifications royales, etc. Mais il est nécessaire de rappeler que ces revenus licites donnaient lieu à des rentrées annexes.

Ainsi, de ses propres charges, qui lui étaient conférées gracieusement, grande économie, dépendaient d'autres charges subalternes qu'il avait le droit de vendre. Où commence ici l'irrégularité? Au fait que les candidats désireux d'obtenir ces charges versaient, outre le prix demandé, des donatifs, vulgairement des pots-de-vin, et qu'on les mettait en compétition. Un exemple: Mazarin avait à sa disposition toutes les charges de la maison du duc d'Anjou, frère de Louis XIV; une charge d'intendant se vendait 30 000 livres, or nous savons qu'en une certaine occasion l'acquéreur, pour obtenir la préférence, offrit 70 000 livres de donatif. Tant était grand l'attrait des

charges, signe de prestige social, moyen d'anoblissement. Et l'on imagine le nombre de charges qu'il y avait dans la maison du duc d'Anjou, plus encore dans celle de la reine, dont Mazarin disposait aussi, et plus encore dans celle de "la reine future", qu'il commença à négocier avant même que Louis XIV eût épousé Marie-Thérèse!

On dira que la pratique des donatifs était courante et en quelque sorte admise. Certes, mais il faut comprendre que Mazarin en touchait aussi pour les charges dont il n'avait pas la disposition et pour bien d'autres affaires. Quel candidat, à quelque poste que ce fût, quel traitant pour obtenir la ferme de tel impôt, eût été assez naïf pour ne pas s'assurer d'abord de la bienveillance du ministre, puisque c'est lui qui décidait de tout, le roi étant mineur?

Quelques chiffres ont surnagé. Ainsi voyons-nous en 1657 un groupe de financiers proposer au cardinal, par un intermédiaire, un pot-de-vin de 30 000 écus (90 000 livres) pour qu'il favorise une de leurs entreprises. Mazarin accepta, à condition que la somme fut payée d'avance et comptant. Lors du procès de Fouquet, on apprit que ces donatifs pouvaient prendre la forme de pensions annuelles dépassant 100 000 livres sur le montant des baux des fermes conclus avec tel ou tel groupe de financiers pour la collecte de telle ou telle recette.

Les gratifications royales n'avaient en elles-mêmes rien de suspect, c'était un usage, mais elles prenaient toutes sortes de formes et Mazarin s'arrangeait pour en tirer le meilleur parti. Un exemple. Pour obtenir d'être considérée comme territoire neutre dans la guerre franco-espagnole, la Franche-Comté versait à la France une sorte de rançon de 100 000 livres par an. Anne d'Autriche avait abandonné cette recette à son ministre. Mais, bien évidemment, la paix des Pyrénées en 1659 eut pour conséquence de la faire disparaître. Alors Mazarin demanda et obtint un dédommagement de 1 500 000 livres.

Des prises de mer, qu'il tenait aussi en gratification, il eut d'abord le quart, puis le tiers, plus ce qu'on appelait le dixième de l'amiral, le tout détaxé des droits habituels.

Restait à échapper à la procédure longue et complexe à quoi donnait lieu le

partage des prises entre les différents bénéficiaires. Pour ce faire, Mazarin avait conclu des accords secrets d'intéressement avec quelques capitaines, dont Abraham Duquesne, le célèbre corsaire. Ce qui lui permettait de faire vendre directement dans des ports étrangers des marchandises qui échappaient ainsi à tout contrôle, à tout partage. Si bien que lorsqu'on constate qu'en 1650 la part "officielle" des prises revenant à Mazarin s'éleva à 200 000 livres, il faut considérer que ces 200 000 livres ne constituaient qu'un des éléments de cette recette. J'ajoute que, lorsqu'il y avait sur les vaisseaux capturés des oeuvres d'art, des livres précieux, les capitaines, pour se faire bien voir, ne manquaient pas d'en prévenir le ministre préalablement à tout autre. C'est ainsi par exemple que Mazarin obtint des dessins du cavalier d'Arpin.

S'agissant des gouvernements de provinces ou de places, l'accroissement du revenu se faisait par des moyens bien plus nombreux et variés que ceux qu'offraient les autres charges, et là encore le licite et l'illicite s'interpénétraient, comme le montre l'exemple de l'Aunis, le plus "juteux" des gouvernements de Mazarin.

C'est à Anne d'Autriche qu'appartenait ce gouvernement. Elle le recouvra en juin 1653 après les troubles de la Fronde et y nomma pour la représenter Mazarin comme lieutenant général. Au bout d'un an à peine, elle abandonne son gouvernement à Mazarin. A partir de ce moment-là, il cumule donc, avantage rarissime, les charges de gouverneur et de lieutenant général de la province, avec, en plus, celles de gouverneur particulier de chacune des places de l'Aunis : Brouage, La Rochelle, etc., Ses provisions précisent qu'il peut tenir conjointement toutes ces charges sans incompatibilité "pour en jouir aux honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, franchises, libertés, gages, états et appointements, droits, fruits, profits, revenus et émoluments qui y appartiennent".

Comprenons par ces mots que s'ajoutaient aux appointements multiples qu'il recevait certaines largesses des autorités locales et une partie du produit des droits et taxes de toutes sortes inhérents aux activités qui se déroulaient dans la région (foires et marchés, octrois, péages, etc). En Aunis et particulièrement à Brouage, les plus productifs de ces droits étaient les droits sur le sel, les marais salants constituant la grande richesse de la province. La plupart appartenaient au roi, à des particuliers, à des

communautés.

C'est Colbert de Terron, cousin de l'autre, qui, à Brouage, était à la fois intendant du roi et intendant des affaires de Mazarin, formule commode que le cardinal affectionnait. Les deux Colbert s'employèrent donc à obtenir pour leur maître la plus grande partie des droits sur le sel de Brouage et ils ne reculèrent devant aucun moyen pour y parvenir, intimidant ou "dégoûtant", comme ils disaient, ceux qui les détenaient pour qu'ils les cèdent au plus bas prix. Autre astuce utilisée par le cardinal : création d'un nouveau droit de 11 sols par muids (ou tonne métrique) institué au nom du roi et qui fut adjugé à l'un de ses prête-noms dans des conditions qu'on a du mal à ne pas qualifier de scandaleuses, puisque fut différée jusqu'à l'ultime moment la pose des affiches légales d'adjudication, afin d'éliminer les surenchères (septembre 1655).

Enfin, pour ce droit-là comme pour les autres droits sur le sel que possédait le roi et qui étaient affermés, Mazarin en prit la ferme en régie, si bien qu'en 1657, toutes ces opérations terminées, il disposa de 451 750 livres par an de revenus sur le sel dont 131 750 livres lui appartenaient en propre.

Le revenu de ces droits était naturellement amputé de quelques frais et soumis aux aléas climatiques ou conjoncturels, si bien, il est juste de le dire, que la recette-sel du cardinal ne se maintint pas toujours à ce niveau. Mais ce qu'il perdait de ce côté-là était compensé par les autres avantages que lui offraient les chantiers de La Rochelle et de Brouage et qui sont difficilement chiffrables : radoub et armement gratuits de vaisseaux capturés, qu'il envoyait pour son compte pêcher à Terre-Neuve, l'activité de ces deux ports lui permettant aussi de jouer les avitailleurs et munitionnaires pour l'ensemble des vaisseaux qui y relâchaient.... Mazarin s'était par ailleurs approprié la collecte de la taille (impôt direct) des quatre élections de Marennes, Saintes, La Rochelle et Les Sables d'Olonne, puisque la monarchie en était à vendre jusqu'à la collecte de ses impôts, de même que les offices de collecteurs d'impôts, pour se faire de l'argent.

Moralement condamnables, de telles spéculations étaient aussi matériellement dommageables à l'Etat. Et ce n'était pas les seules.

Nous avons mentionné les banquiers de Mazarin d'avant la Fronde. Il faut savoir qu'il n'était pas seulement leur client, mais leur associé à 50 %. Cette association avait été formée dès 1641, deux ans avant que Mazarin fût au pouvoir. Elle était dirigée par le Lucquois Thomas Cantarini. Or, une fois Mazarin Premier ministre en 1643, Cantarini devint banquier du roi et encaissa à ce titre quelque 27 millions de livres jusqu'à la Fronde en 1648.

Chez ce même Cantarini, un trésorier de l'Extraordinaire des guerres, Charles Longuet, avait aussi un compte, compte, entièrement contrôlé par Mazarin, où furent versées, dans la même période, près de 4 300 000 livres. Enfin, un des agents et prête-noms de Mazarin, l'abbé Mondin, avait aussi un compte chez Cantarini.

Ce qui veut dire que le cardinal, dans la période d'avant la Fronde, disposa de plus de trente millions sans contrôle, plus ce qu'il pouvait tirer des opérations faites par ses banquiers, plus ce qu'il pouvait tirer du Trésor public par les moyen des ordonnances dites de comptant, qui permettaient à l'origine au roi seul, puis par un abus passé dans l'usage, au ministre, de demander de l'argent au Trésor sans justificatif.

Après la Fronde, les banquiers ayant été ruinés, Mazarin, pour disposer de nouveau sans délais et sans formalités d'argent liquide, eut recours à un autre mécanisme. Ayant retrouvé la toute puissance, il fit tout simplement appel au surintendant des finances qu'il venait de nommer, Fouquet, et lui dit en substance: J'entends me charger à forfait et en gros des dépenses de la guerre, y compris marine et fortifications, et aussi des dépenses entraînées par la diplomatie officielle ou secrète, les divertissements du roi, les ballets, comédies , deuils de la cour, renouvellement des meubles, vaisselle, etc.

Les sommes demandées devaient être remises manuellement en argent comptant et sans formalités à ceux que le cardinal commettait à cet effet, et elles étaient infiniment plus élevées que celles qu'il avait pu toucher avant la Fronde de ses banquiers, puisqu'elles s'élevaient à près de trente millions par an.

Entendons-nous. Je n'essaie pas de faire croire que Mazarin, lorsqu'en un premier temps il formait une association avec des banquiers, lorsqu'en un deuxième temps il réclamait à Fouquet quelque trente millions par an sans formalités, le faisait dans la seule intention, froidement délibérée, de s'enrichir. Il voulait avoir une marge de manœuvre suffisante pour parer aux urgences dans la politique qu'il menait, c'est-à-dire dans la guerre contre la maison d'Autriche où la France s'était engagée avant lui, depuis 1635. Guerre ruineuse, puisqu'il fallait se battre sur toutes les frontières, étant donnée l'étendue des possessions de la maison d'Autriche. Or, quand les soldats sont sans solde, ils désertent et l'on perd la bataille. Pour parer aux urgences, il fallait donc "échapper aux longueurs ordinaires des finances", comme disait Richelieu en son temps.

Aux dépenses militaires ou paramilitaires, soldes, achats d'armes de munitions et de matières premières, etc.) s'ajoutaient les nécessités de la diplomatie, de l'espionnage et de la sécurité intérieure. Alors comme aujourd'hui un ministre devait disposer de fonds secrets. Bien des frondeurs ne cessèrent de fronder que contre espèces sonnantes et trébuchantes.

Pour l'étranger, j'ai étudié en d'autres temps la cour de Mayence dans cette période. Or, dans cette seule petite cour d'Allemagne, la France pensionnait non seulement le souverain (l'Electeur), mais six membres de son entourage, et jusqu'aux scribes du premier ministre. Ces versements pouvaient s'agrémenter de "régales", c'est-à-dire de présents en nature (jusqu'à des carrosses) et il arrivait même qu'on fit payer à Paris une dame Léger, couturière, qui confectionnait les toilettes de l'épouse du premier ministre mayençais. Tout cela couvertement, bien sûr.

Pendant les trois années où il avait travaillé dans l'ombre de Richelieu, Mazarin avait eu le temps de prendre la mesure de ces besoins de trésorerie et de l'urgence de ces paiements, car, de même que les soldats désertaient quand ils étaient sans solde, les princes allemands ou autres passaient aux Habsbourg quand la France ne payait plus leurs pensions.

Mais, s'il avait entendu Richelieu pester contre "les longueurs ordinaires des

finances" et déclarer superbement qu'il ne voulait pas "qu'on lui rompe la tête avec ces choses-là", Mazarin avait aussi entendu les plaintes des responsables des finances, qui, malgré la multiplication des impôts et expédients divers, ne parvenaient plus à suffire aux besoins et se demandaient anxieusement où et comment trouver les fonds qu'on leur réclamait. Il avait lui-même alerté Richelieu - on a des lettres - sur ces difficultés et sur la périlleuse fuite en avant à laquelle l'Etat se voyait contraint, anticipant sur les recettes des années à venir.

Il est hors de doute qu'en recourant aux mécanismes que nous avons vus, en s'assurant une prise directe sur les revenus de l'Etat, Mazarin a d'abord voulu être en mesure de parer aux urgences. On pourrait presque dire qu'il en avait le devoir, puisque, en l'absence de banque d'Etat, et le roi ayant perdu son crédit à force d'emprunter, le Premier ministre se trouvait financièrement en première ligne et devait même aller jusqu'à s'engager personnellement pour trouver de l'argent, comme d'ailleurs le surintendant des finances et même les trésoriers de l'Epargne.

Mais on comprend bien qu'un tel système portait en lui toutes les dérives. Aucun contrôle. Et la tentation est forte, quand on s'est engagé pour le bien de l'Etat, de se rembourser avec usure. Il apparaît à l'évidence que Mazarin a puisé indifféremment pour lui ou pour l'Etat dans les sommes à sa disposition, disant qu'il fournirait des comptes plus tard, qu'on réformerait les finances après la paix, etc. Peut-être l'aurait-il fait. Comment savoir?...

Quoiqu'il en soit, aussi longtemps qu'il a vécu, les chiffres parlent d'eux-mêmes et le contraste est violent entre ses plaintes perpétuelles sur son dénuement et la réalité de ses dépenses.

Je ne parle pas seulement de ses achats de plomb et de cuivre, généralement (mais pas toujours) destinés à l'armée, quelques profits personnels qu'il tirât de leur revente; on peut même penser que, lorsqu'il faisait commerce (par prête-noms interposés) d'énormes quantités d'ambre et de musc, son objectif était d'abord de procurer des liquidités au Trésor. Mais l'explication ne vaut pas pour les 990 000 livres de droits sur le roi (recettes du domaine royal) qu'il avait acquis en Languedoc et en

Normandie au cours de la seule année 1650.

Où trouvait-il ces sommes, puisque, comme il le dit, et c'est vrai, il ne touchait en cette période de "dernière misère" (ce sont ses mots) qu'une minime partie de ses divers revenus ?

Même question pour ses avances à l'Etat. Si l'on se livre à un petit calcul en additionnant ce qu'il dit, dans diverses lettres, avoir avancé pour diverses affaires, à lui seul et pour la seule année 1645, on arrive à la somme de 1 350 000 livres! Qui peut le croire? En 1645 il n'avait même pas encore obtenu l'ensemble de ses revenus et gratifications officiels. L'argent qu'il avançait au roi, c'était pour l'essentiel de l'argent du roi.

C'est cela qui irrite chez Mazarin, son perpétuel souci de se donner le beau rôle dans le domaine où il était le plus critiquable. A-t-on jamais vu en lui "aucun mouvement d'intérêt particulier"? écrit-il. Non, au contraire, son application aux affaires de l'Etat lui a fait "mépriser" les siennes et il a toujours donné "gaiement" le peu qu'il avait pour assister le roi.

Il serait intéressant de relever la fréquence des mots "le peu" dans la correspondance de Mazarin et de montrer qu'ils sont toujours contredits par les faits : le 13 décembre 1647, le cardinal dit être réduit à offrir aux marchands "le peu de pierreries et de vaisselle" qui lui restent, et, cinq jours plus tard, il écrit à un correspondant à Naples de lui acheter des tapisseries, des tableaux, des étoffes précieuses, des pièces d'orfèvrerie!

Même après la Fronde, quand Mazarin eut obtenu des dédommagements pour les pertes subies, quand il eut repris le cours de son enrichissement - et à quel rythme pour rattraper le temps perdu! - il continua à se plaindre et à se faire gloire de ses sacrifices. En 1660, les pierreries de la Couronne étaient en gage entre les mains des Suisses impayés et la régente se demandait anxieusement comment les dégager à temps pour ne pas faire piteuse figure à Saint-Jean-de-Luz devant les Espagnols, lors du

mariage de Louis XIV. Or qu'écrivait Colbert à Mazarin? Qu'il lui était rentré tant d'argent, qu'on avait pu mettre

1 420 000 livres en réserve dans ses diverses caches.

Avec l'argent du roi Mazarin ne prêtait pas qu'au roi, mais à d'autres personnages qu'il savait insolubles, afin d'obtenir d'eux certains biens mobiliers ou immobiliers. C'est ainsi et pas autrement qu'il obtint sans bourse délier de la reine d'Angleterre en exil, réfugiée en France, ses deux plus beaux diamants, le *Sancy* et le *Miroir du Portugal*, qu'elle lui céda, faute de pouvoir le rembourser. C'est ainsi et pas autrement qu'il obtint ses trois duchés, Mayenne, Nivernais, Rethelois, que la maison de Gonzague lui céda pour la même raison. C'est la plus belle des combinaisons de Mazarin, je l'ai analysée ailleurs et je n'y reviendrai pas.

C'est Colbert qui, en tant que chef du conseil des affaires de Mazarin après la Fronde, fut la cheville ouvrière de ces combinaisons, et dans ce rôle il apparaît bien différent de l'image qu'on laisse de lui les manuels d'histoire. Ses lettres font froid dans le dos. Une totale absence de scrupules et d'équité, voire même un mépris des nécessités de l'Etat pour assurer l'enrichissement de son maître, qui était, il est vrai, garant du sien. On en vient à se demander s'il ne fut pas le mauvais génie de Mazarin qui, sans lui, aurait peut-être reculé devant certains procédés.

Quand on sait que Colbert, avant de passer au service du cardinal, disait n'avoir "aucune estime" pour lui, le plus choquant est peut-être la flatteuse hypocrisie avec laquelle, ensuite, il l'adjura de ne plus se ruiner pour la France....

En fait de ruine, il incitait son maître à demander toujours plus, à ne laisser passer aucune occasion de profit, aucune négligence, aucun retard dans le versement de ses divers revenus, lui rappelant par exemple que telle gratification accordée par la reine n'était pas encore entièrement versée. Et c'est Mazarin qui résistait, qui se montrait gêné: "J'ai reçu tant de grâces de la reine que je ne crois pas devoir insister pour les 33 000 livres".

Pour les prêts au roi, faits avec l'argent du roi, Colbert leur avait trouvé une nouvelle utilité qui constitue une circonstance aggravante : il incitait le cardinal à s'en servir pour garantir ses avoirs contre les dévaluations monétaires. Une telle dévaluation fut prévisible à la fin de 1653, après la Fronde. Voici ce qu'écrivit alors Colbert à Mazarin: "Je serois d'avis, pour nous sauver de la perte du rabais des monnaies, que nous fissions un prest au roi de 150 000 ou 200 000 livres avec les intérêts à 15 pour cent, à nous en rembourser au mois de juin prochain sur quelque bon fonds comme le convoy de Bordeaux ou les gabelles du Languedoc et Lyonnais qui s'adjugent présentement". Réponse de Mazarin en marge: "Je l'approuve pour 150 000 livres sur un nom emprunté ".

Confronté à l'enrichissement de Mazarin, que doit faire l'historien?

D'abord replacer les faits dans le contexte et le climat de l'époque. L'idéal du ministre pauvre est tardif et républicain, et il est bien plus justifié aujourd'hui que jadis. Les ministres de la République appartiennent généralement à un grand corps de l'Etat, qu'ils réintègrent quand ils perdent leur portefeuille. Aucun rapport avec une monarchie du XVIIe siècle; la faveur y était aléatoire, la protection sociale inexistante et même inconcevable, et l'on perdait tout en perdant le pouvoir.

De plus, un ministre se devait alors de faire preuve de libéralité et même de magnificence, parce que son faste était censé refléter la puissance du maître qu'il servait. Les frais de la maison de Mazarin (près de 300 000 livres par an avant la Fronde, près de 500 000 plus tard) n'étaient pas extravagants dans l'optique du temps. La solidarité familiale étant ce qu'elle était, il ne paraissait pas non plus condamnable qu'un ministre fût profiter les siens de sa propre réussite. N'oublions pas non plus que c'était un moyen de les attacher au service du pays qu'il servait lui-même. C'est dans cette optique qu'il faut envisager les brillants mariages des nièces.

Enfin, dernier point, de ce "butin", comme disaient les frondeurs, il est revenu une part importante à la France.

D'abord, tout de suite après la mort du cardinal, pour pouvoir procéder à

l'arrestation de Fouquet, qui devait nécessairement inquiéter les prêteurs et donc tarir une indispensable source de liquidités, le jeune Louis XIV a demandé une assistance financière aux héritiers du cardinal, et le duc Mazarin, légataire universel, a donné 2 millions de livres d'argent liquide sur l'héritage qu'il venait de recevoir. En cette même occasion, Colbert a assuré sa propre ascension en mettant à la disposition du roi trois millions prélevés dans les réserves d'argent liquide qu'avait laissées le cardinal et dont il avait la clé. Voilà donc 5 millions déjà revenus à la Couronne. Ils auraient pu être mieux employés qu'à briser Fouquet, mais ceci est une autre affaire où Mazarin n'a rien à voir.

Outre ces prélèvements, il y eut ensuite les legs testamentaires dont je vous ai dit un mot tout à l'heure. Le plus important est celui des dix-huit mazarins, les plus beaux diamants du monde, évalués à 1 931 000 livres; mais nous n'en connaissons le prix que parce que Louis XIV, après les avoir reçus, les fit estimer, car, comme nous l'avons vu en commençant, les biens mobiliers qui faisaient l'objet de legs particuliers n'ont pas été évalués dans les documents successoraux. Or Louis XIV reçut aussi deux séries de tapisseries ayant pour thème les *Fruits de la guerre* d'après Raphaël et *l'Enlèvement des Sabines*, dessins de Jules Romain, plus deux cabinets de bois précieux.

La reine Marie-Thérèse eut un bouquet de quarante diamants taillés en pointe. Monsieur, frère du roi, eut 31 émeraudes, 62 marcs d'or et une tapisserie dite de *Léandre*. La reine mère Anne d'Autriche fut particulièrement gâtée, ce n'était que justice, avec deux diamants dont la célèbre *Rose d'Angleterre* qu'avait possédée Charles le Téméraire, un autre diamant de 14 carats, un rubis cabochon dit d'orient parfait (c'était la plus prisée des gemmes), neuf meubles précieux provenant de Rome, dont deux cabinets à colonnettes d'améthyste, dits de la Paix et de la Guerre, et qui étaient des pièces exceptionnelles, combinant bois précieux, miniatures et figures dorées. Si l'on ajoute à tout cela le prix des dix-huit mazarins, on peut suggérer sans trop de risques que la famille royale reçut au minimum pour cinq millions de legs.

Ne parlons pas des cent tableaux légués au roi, car on découvrit, après la mort du cardinal, qu'ils n'étaient pas payés, et c'est le Trésor public qui dut y pourvoir !

Il y eut d'autres legs, d'intérêt public. Les 2 millions laissés pour la fondation

du Collège des Quatre-Nations, où nous nous trouvons aujourd'hui, et près de 720 000 livres à diverses institutions ou entreprises dont une croisade contre les Turcs. Nous voilà donc à quelque douze millions provenant de la fortune de Mazarin qui revinrent à la France.

Mais le vrai mérite de Mazarin n'est pas dans les millions qu'il a légués, ou, si l'on veut, restitués. Si l'historien se voit contraint d'étudier son enrichissement, c'est que, dès son vivant, les circonstances l'entourèrent d'une publicité à laquelle d'autres fortunes ministérielles, presque aussi importantes, mais plus chanceuses, ont échappé. L'erreur serait d'oublier l'essentiel, alors que Mazarin, lui, tout en s'enrichissant, ne l'a jamais oublié, et l'essentiel, c'est l'œuvre politique. "J'ai la maladie de l'Etat", a-t-il dit dans une belle formule. Il l'a prouvé en matant la Fronde, en maintenant l'indépendance et l'unité du royaume, en lui donnant des frontières sûres qui l'agrandissaient à peu près aux dimensions de l'hexagone; il a formé Louis XIV, il lui a sauvé son trône et enfin il a donné la paix à l'Europe, une paix qui aurait été plus durable si lui-même avait vécu plus longtemps.

Ce qui est beau est que cet étranger, après avoir choisi la France, lui soit resté obstinément fidèle malgré toutes les traverses, en un temps où même un Condé, même un Turenne, hélas ! trahissaient. Et de tout cet or qu'il entassait dans ses coffres, pas un écu ne venait de chez l'ennemi.

Si les circonstances le lui avaient permis, voilà ce qu'il aurait dû dire en réponse aux attaques, au lieu de biaiser et de dissimuler, de dire et de répéter que son application aux affaires de l'Etat lui avait fait mépriser les siennes et qu'il avait toujours sacrifié "le peu" qu'il avait au service du roi. Et il aurait pu ajouter que toute sa fortune n'atteignait pas au prix d'une année de cette guerre à laquelle il avait mis fin.

Louis XIV ne l'ignorait pas. Et s'il laissa brûler les comptes du cardinal, s'il ne leva jamais le voile sur ce qu'il avait pu connaître de son enrichissement, s'il remboursa même à ses héritiers une part (une part seulement!) de ses prétendues créances sur la Couronne, c'est parce qu'il mesurait à sa juste valeur la dette de gratitude qu'il avait envers lui.

Claude DULONG

Membre de l'Institut

Pour plus de détails on se reportera aux travaux suivants:

Du même auteur:

Mazarin, Paris, Plon-Perrin, 1999.

Mazarin et l'argent, Coll. Mémoires et documents de l'Ecole des chartes, Paris, Librairie Champion, 2002

"Le processus d'enrichissement du cardinal Mazarin d'après l'inventaire de l'abbé Mondin", *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. 148, 1990, p. 355-425.

Trente Ans de diplomatie française en Allemagne. Louis XIV et l'Electeur de Mayence, 1648-1678, Paris, Plon, 1957.

SOTTAS (Jules), "Le Gouvernement de Brouage et La Rochelle sous Mazarin", *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. 39 (1921), p. 48-56, 141-154, 207-213; t. 40 (1923), p. 17-27, 60-71, 318-331; t. 41 (1924), p. 41-59, 130-143,, 185-195; t. 42 (1926), p. 5-81.